

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DE LE MANS METROPOLE Projets de révision allégée n°5, révision allégée n°6, modification n°4

Par arrêté n°00168 du 18/07/2025, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur trois projets d'évolution du Plan Local d'Urbanisme communautaire de Le Mans Métropole : une révision allégée n°5 portant sur le secteur de l'Arpent Noir à Champagné, une révision allégée n°6 portant sur le secteur du Gruau à Sargé-lès-Le Mans et une modification n°4 portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de la Grande Bouffière à Mulsanne.

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULERA DU LUNDI 1ER SEPTEMBRE 2025 A 08H45 AU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 A 11H45, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n°E25000107 / 72 en date du 22 mai 2025 désigné Monsieur Maurice BERNARD en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Thierry LAMBERT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur le site internet dédié :
<https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-2025-lemansmetropole/>

Un poste informatique sera tenu à disposition du public au siège de Le Mans Métropole, à l'Hôtel de Ville du Mans. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée. Un dossier d'enquête **sur support papier** pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville du Mans, la mairie de Champagné, la mairie de Mulsanne et la mairie de Sargé-lès-Le Mans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur avant l'ouverture de l'enquête publique, mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du Mans, à la mairie de Champagné, à la mairie de Mulsanne et à la mairie de Sargé-lès-Le Mans,
- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : enqueteplu2025-lmm@democratie-active.fr
- par voie postale, dans un courrier adressé au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique unique relative aux projets d'évolutions du PLU Communautaire: Hôtel de Ville du Mans, CS 40010 72039 LE MANS cedex 9,
- lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public formulées sur les registres papiers, par courriers électroniques et papier, seront versées et consultables en ligne sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plu-2025-lemansmetropole/>

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 1er septembre 2025 à 08h45 au mardi 30 septembre 2025 à 11h45.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra aux lieux, jours et heures ci-après :

Dates et horaires des permanences	Lieux des permanences
LUNDI 1ER SEPTEMBRE DE 08H45 A 11H45	MAIRIE DE CHAMPAGNE RUE LEOPOLD GOULOUMES, 72470 CHAMPAGNE
SAMEDI 06 SEPTEMBRE DE 09H00 A 12H00	MAIRIE DE MULSANNE PLACE JEAN MOULIN, 72230 MULSANNE
VENDREDI 12 SEPTEMBRE DE 13H30 A 15H30	MAIRIE DE SARGE-LES-LE MANS 34 RUE PRINCIPALE, 72190 SARGE-LES-LE MANS
MARDI 30 SEPTEMBRE DE 08H45 A 11H45	HOTEL DE VILLE DU MANS 1 PLACE SAINT-PIERRE, 72000 LE MANS

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service Etudes Urbaines - Planification, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enqueteplu2025-lmm@democratie-active.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur fera parvenir au Président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis en précisant si celui-ci est « favorable », « favorable sous réserves » ou « défavorable ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique au service Etudes Urbaines - Planification de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet – 16, avenue François Mitterrand – Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole www.lemansmetropole.fr

Au terme de l'enquête, après que des modifications aient été éventuellement apportées au dossier, les projets de révision allégée n°5, de révision allégée n°6 et de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole seront individuellement soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre). Cet avis sera quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies des communes de Le Mans Métropole couvertes par le PLU Communautaire et à proximité des sites concernés. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemansmetropole.fr